

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 2 février 2021

L'an deux mil vingt et un le deux du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 3 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

3 pouvoirs :

- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jérôme GLORIAU
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

Excusés : Fabrice DURAND, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY

Gaëtan GARREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 27 janvier

FINANCES PUBLIQUES

Motion communautaire contre la fermeture de la Trésorerie d'Airvault

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire adopte la motion suivante :

L'Airvaudais-Val du Thouet est un territoire rural de 9 communes et 7 000 habitants qui se bat au quotidien pour ne pas subir une désertification et continuer d'offrir un accès aux services publics propre à maintenir la population sur son territoire. Le dynamisme du secteur économique et en particulier du secteur industriel de ce territoire n'est plus à démontrer.

Ce dynamisme du milieu économique ne suffit pas par lui-même, sans un engagement important des collectivités (Mairies, Communauté de communes) pour continuer d'offrir un égal accès aux services publics à tous ses habitants. Ainsi, d'importants investissements ont été réalisés pour le maintien d'une gendarmerie, de deux salles de sport sur Airvault et Saint-Loup-Lamairé, des maisons de santé et des maisons d'assistantes maternelles construites ou en cours de réalisation sur ces deux communes, mise en place d'une Maison France Services, déploiement de nouveaux réseaux d'assainissement collectif sur Saint-Loup-Lamairé, Irais et Airvault et le maintien de ceux situés sur les communes d'Assais-Les Jumeaux, Louin, Boussais. En outre, la commune d'Airvault vient

d'être retenue dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » et est reconnue dans le SCOT du Pays de Gâtine en polarité de 2ème rang en termes d'attractivité multi factorielle.

De plus, de nombreux paiements des administrés ne sont pas dématérialisés et près de 20% des habitants ne maîtrisent pas les outils numériques. C'est pourquoi, la fermeture de la Trésorerie constitue bien pour ces habitants une vraie rupture d'égalité dans l'accès à un service public.

Pour les collectivités également cette fermeture serait préjudiciable. En effet, sur les 9 communes la plupart entretiennent des échanges très fréquents sur leurs opérations comptables et budgétaires. Pour elles, la proximité de l'ingénierie financière de l'Etat est indispensable.

En outre, comme le rappelle la réponse ministérielle à la question d'un député (Réponse n°16959 du 04/02/2020, Quest. de Mme Anthoine) : « A la suite du Grand Débat National , le Président de la République a formulé plusieurs annonces visant à conforter les services publics dans les territoires. Ainsi, il s'est engagé à ce qu'aucune école, aucun hôpital de proximité et aucune trésorerie ne soit fermée sans l'accord du maire. »

Pourtant, en dépit des efforts consentis pour maintenir un haut niveau des services publics sur ce territoire rural, la décision de fermeture de la Trésorerie contribue à une désertification des secteurs ruraux par un éloignement de services de proximité essentiels.

C'est pourquoi, les élus communautaires décident :

- De s'opposer sans réserve au projet de fermeture de la Trésorerie d'Airvault
- D'exiger le maintien de la trésorerie de proximité avec le plein exercice de ses compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

A Airvault, le 2 février 2021

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210208-285-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-02-2021

Publication le : 08-02-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48